



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Fichage anti-grève : la justice hors la loi ?

Au ministère de la justice, on ne craint pas d'être hors la loi, alors on ne fait pas dans le détail !

La journée de mobilisation pour la sauvegarde des retraites le 5 décembre, qui s'annonce massive, fait craindre aux grands manitous du ministère et des juridictions parisiennes des effectifs insuffisants, par combinaison des grévistes et des agents qui n'auraient pu rejoindre leur lieu de travail faute de transports.

D'une pierre deux coups, en insistant très lourdement sur les nécessités de service et la continuité du service public, les agents sont invités de manière très insistante à tout faire pour pouvoir être en poste ce 5 décembre, et par là même, de manière insidieuse, à ne pas faire grève.

Ici, on leur demande s'ils pensent pouvoir venir travailler malgré la grève des transports.

Là, on leur indique que s'ils *ne parviennent pas à se rendre sur leur lieu de travail*, une journée de congé leur sera décomptée.

Dans ce même tribunal (le plus important), sont recensés le domicile, la possibilité de se faire héberger chez un ami ou un collègue ou " toutes autres dispositions prises pour « essayer » d'arriver au TDP [tribunal de Paris] dans la perspective d'organiser au mieux le service" !?

Sans parler de l'incitation à venir en co-voiturage...

Ailleurs, il est demandé de remplir un tableau recensant le service, le transport le plus proche du domicile de l'agent, le fait d'avoir ou pas un véhicule personnel, ainsi que toute autre observation.

La moindre des choses lorsque l'on recueille des données à caractère personnel, c'est de s'assurer du consentement de la personne. Et lorsque l'on constitue un fichier de données, on doit le déclarer à la CNIL.

Si peu de choses... et manifestement, rien du tout dans l'État macronien...

Mais ce n'est bien sûr pas encore suffisant !

Les fonctionnaires sont également invités à prendre le taxi... Riche idée, en période de fêtes de fin d'année, avec des primes ridicules même pour les mieux « loti-es », et encore pour celles et ceux qui la perçoivent, et lorsque l'on connaît les délais de remboursement des frais !!!

Un chauffeur pour toutes et tous tant qu'on y est ? Ou alors, comme proposé au parquet du TGI de Paris, carrément une chambre d'hôtel à côté du tribunal !!! C'est tellement plus simple quand les travailleurs sont à portée de main de l'employeur...

Le ministère n'a pas les moyens pour des salaires décents et des conditions de travail acceptables, mais a les moyens pour contourner le droit de grève !!!

**Nous invitons les agents à ne pas répondre à ces questions
et les chefs de service à ne pas remplir ces tableaux !**

**Nous encourageons l'ensemble des agents à manifester pour nos retraites,
nos salaires et nos conditions de travail le 5 décembre !**